

**Avis rendu au titre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France  
relatif à l'extension d'un nouveau procédé d'enrobage de denrées  
alimentaires, à l'aide des esters acétiques de mono- et diglycérides  
d'acides gras, telles que des saucisses et saucissons**

**Séance du 11 janvier 2000**

Cet avis autorise l'extension d'emploi de l'esters acétiques de mono- et diglycérides d'acides gras à l'enrobage des produits de charcuterie secs.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

**Mots-clés : substance (ré)évaluée ; restriction d'emploi ; enrobage ;  
contact sec (S) ; contact gras (G) ; additif alimentaire ; DJA ; contact ;  
analyse des risques**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s): (0):**